

Taxe d'accise—Loi

● (2120)

Qu'aurait-on pu faire? Le ministre des Finances (M. Turner) sait que six libéraux seulement ont osé prendre la parole sur ce projet de loi, et que certains d'entre eux se sont interrogés sur les autres moyens de trouver les fonds nécessaires. Alors soit, nous allons leur dire comment trouver ces fonds. Qu'ils créent un impôt spécial pour les Canadiens à gros revenus. Par exemple, qu'on fasse payer un impôt à tous les Canadiens qui gagnent \$20,000 ou plus par an pour obtenir ce revenu complémentaire. Ce serait une mesure progressiste, mais qui ne ferait pas plaisir à tous les Canadiens à gros revenus, qui non seulement votent pour le parti libéral, mais aussi lui apportent leur appui financier. Et ce parti ne croit pas à la redistribution du revenu au Canada, à la redistribution de la richesse. Il aime présenter des mesures comme celle-ci en disant qu'il est normal qu'une famille dont le revenu est de \$6,000 par année paye la même taxe—ce qu'elle devra faire à la suite de cette mesure—qu'une famille qui gagne \$20,000, \$30,000 ou \$50,000 par année. Je répète que le Nouveau parti démocratique s'oppose à cette méthode d'imposition.

Si le gouvernement ne voulait pas tout simplement imposer une taxe spéciale aux Canadiens à revenu élevé, il aurait pu réunir les fonds en puisant dans les recettes générales, comme le lui permet le régime fiscal actuel, auquel contribuent les sociétés et auquel nous contribuons tous en fonction de notre revenu. Il aurait pu avoir recours à d'autres moyens. Mais non, il décide d'imposer une taxe forfaitaire de 10c. le gallon d'essence, mesure qui affecte surtout les Canadiens à revenu moyen.

Notre parti a tenté de prolonger le débat à la Chambre, cela ne fait aucun doute et nous ne le regrettons pas. Nous croyons que lorsqu'un parti de l'opposition constate qu'une mesure législative est, selon lui, pourrie—comme c'est le cas actuellement—il a le devoir de s'obstiner et de lutter. Je tiens à dire que 80 p. 100 des députés de notre parti ont participé au débat. Quant à ceux qui n'ont pas pris la parole, certains sont absents pour raisons professionnelles et un ou deux sont malades. Ainsi, nous avons rempli ce que nous considérons comme l'importante obligation politique qui nous incombe en exposant au peuple canadien les choses comme nous les voyons, en leur disant qu'un gouvernement foncièrement injuste nous a proposé une mesure fiscale tout à fait injuste.

Nous voudrions poursuivre le débat et si nous avions l'appui des députés de l'opposition officielle—comme ce fut le cas pendant quelques jours et ils sont beaucoup plus nombreux que nous—et s'ils avaient décidé de continuer à lutter, tous ensemble nous aurions pu prolonger le débat et nous aurions peut-être amené le gouvernement à apporter des changements. Peut-être qu'il serait revenu sur sa décision. Mais puisque maintenant 80 p. 100 de nos députés ont pris la parole, il serait inutile de prolonger le débat en deuxième lecture. C'est pourquoi nous proposerons quelques amendements fondamentaux et nous espérons obtenir l'appui de l'opposition officielle.

Nous nous méfions du ministre des Finances qui a minimisé la portée de la mesure, mais nous obtiendrons peut-être l'appui de l'opposition officielle pour essayer d'apporter des changements fondamentaux à l'étape de l'étude en comité.

Je veux en terminant lancer un appel spécial au ministre des Finances. Je voudrais qu'il s'imagine être revenu à l'époque du gouvernement minoritaire. Il pouvait alors avec certains de ses collègues faire au moins deux ou trois millimètres, sinon un pouce, dans la voie du progrès. Qu'il

s'imagine que sa vie politique dépend d'un léger progrès vers une société plus juste, vers une répartition plus équitable du fardeau économique au Canada. S'il se laisse envouter par cette hallucination, il consentira peut-être à l'étape de l'étude en comité à faire accepter à tous les députés libéraux de l'arrière-plan certains amendements judicieux. Si nous adoptons certains amendements judicieux à cette mesure, les Canadiens jouiront d'une certaine justice économique.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La mise aux voix porte sur la motion inscrite au nom du ministre des Finances. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Penner): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 64)

POUR

Messieurs

Allmand	Gendron	McIsaac
Andras	Gillespie	McRae
(Port Arthur)	Goyer	Milne
Appolloni (M ^{me})	Guilbault	Morin (M ^{me})
Baker	Haidasz	Munro
(Gander-Twillingate)	Herbert	(Hamilton-Est)
Basford	Holt (M ^{me})	Nicholson (M ^{lle})
Béchar	Hopkins	O'Connell
Bégin (M ^{lle})	Isabelle	Ouellet
Blais	Jamieson	Parent
Blaker	Joyal	Pelletier
Blouin	Kaplan	(Hochelaga)
Boulanger	Lachance	Penner
Breau	Lajoie	Philbrook
Buchanan	Lalonde	Pinard
Cafik	Lang	Portelance
Campagnolo (M ^{me})	Laniel	Poulin
Caron	Lapointe	Prud'homme
Chrétien	Leblanc	Railton
Clermont	(Laurier)	Reid
Collenette	LeBlanc	Richardson
Cointois	(Westmorland-Kent)	Robinson
Corriveau	Lefebvre	Rompkey
Côté	Loiselle	Roy
Cullen	(Chambly)	(Laval)
Cyr	Loiselle	Sauvé (M ^{me})
Danson	(Saint-Henri)	Sharp
De Bané	Lumley	Smith
Duclos	Macdonald	(Saint-Jean)
Dupras	(Rosedale)	Stanbury
Duquet	MacEachen	Stewart
Ethier	MacFarlane	(Cochrane)
Faulkner	MacGuigan	Tessier
Fleming	Mackasey	Turner
Foster	Marceau	(London-Est)
Fox	Marchand	Turner
Francis	(Langelier)	(Ottawa-Carleton)
Gauthier	Marchand	Yanakis
(Ottawa-Vanier)	(Kamloops-Cariboo)	Young—100.